

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CEPAL/PLEN.17/L.3
5 juin 1984

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

.....
C E P A L

Commission économique pour l'Amérique latine

Comité plénier

Dix-septième session

Siège des Nations Unies

New York, 28 juin 1984

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

- I. Introduction
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring the accuracy of the information gathered.



3. The third part of the document provides a detailed analysis of the data collected, identifying trends and patterns. It discusses the implications of these findings and offers recommendations for future actions.

4. The fourth part of the document concludes the report by summarizing the key findings and reiterating the importance of ongoing monitoring and evaluation. It expresses confidence in the results and the effectiveness of the implemented measures.

5. The final part of the document includes a list of references and a list of appendices. The references cite the sources of the data and the literature used in the analysis. The appendices provide additional information and data supporting the findings of the report.

CONCLUSION

The findings of this study indicate that the implementation of the proposed measures has led to a significant improvement in the efficiency and accuracy of the reporting process. The data analysis shows a clear trend towards better compliance and more reliable information.

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la résolution 465(XX) relative au programme de travail et calendrier de conférences de la CEPAL, adoptée à la vingtième session de la Commission, il est convoqué à la dix-septième session du Comité plénier de la CEPAL. Cette réunion a été inscrite au calendrier de conférences à la demande de plusieurs délégations afin d'examiner, en particulier, le programme de travail du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) pour la période biennale 1986-1987. Le délai pour préparer la réunion du Comité plénier a donc été très bref et, étant donné que la huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) n'a eu lieu que récemment (6-12 juin), il a été impossible pour le Secrétariat de pouvoir distribuer le rapport final émané de cette réunion -que constitue le principal document de travail du Comité plénier- dans les délais prévus par le règlement. En outre, et en réponse à une demande que le représentant de El Salvador a formulée, le 6 avril 1984, à la vingtième session de la CEPAL, le Secrétariat a élaboré un document sur l'évolution économique dans ce pays, qui n'a pu, pour les mêmes raisons, être distribué dans les délais souhaités.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), Port-au-Prince, 6-12 juin 1984
 - a) Programme de travail du CDCC pour la période biennale 1986-1987
 - b) Divers
4. Questions à soumettre pour examen au Conseil économique et social des Nations Unies
 - a) Calendrier de conférences de la CEPAL
 - b) Décisions et recommandations adoptées par la CEPAL à sa vingtième session (Lima, 29 mars-6 avril 1984)
5. Demande formulée par le Gouvernement de El Salvador pour que ce pays soit considéré comme relativement moins avancé aux fins prescrites dans la résolution 2768(XXVII) de l'Assemblée générale.

III. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement de la CEPAL, au début de chaque session, la Commission élit un Bureau chargé de diriger les débats. Comme cela a déjà été le cas auparavant, il a été demandé au Bureau élu à la dernière session de la CEPAL de rester en fonctions et d'assumer les mêmes responsabilités aux réunions du Comité plénier effectuées entre les sessions de la Commission. Si cette pratique est maintenue, les pays suivants, qui ont été élus membres du Bureau de la vingtième session de la CEPAL (Lima, 29 mars-6 avril 1984) devraient diriger les travaux de cette réunion du Comité plénier:

Présidence: Pérou

Première vice-Présidence: Argentine

Deuxième vice-Présidence: Trinité-et-Tobago

Troisième vice-Présidence: Nicaragua

Rapporteur: Espagne

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire (E/CEPAL/PLEN.17/L.1), publié également dans la première partie de ce document, sera soumis à l'examen et l'approbation des délégués.

3. Rapport de la huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), Port-au-Prince, 6-12 juin 1984

a) Programme de travail du CDCC pour la période biennale 1986-1987

Il est rappelé aux délégués que, lorsque le programme de travail de la Commission a été adopté à la vingtième session, les gouvernements membres ont exprimé le souhait que le programme de travail du CDCC reçoive l'approbation des pays membres de ce Comité avant d'être transmis à la Commission. Ce programme de travail est contenu dans le document E/CEPAL/CDCC/109 et Corr.1 et 2, ainsi que dans le rapport de la huitième session du CDCC dans lequel sont consignées les modifications y apportées par les membres du Comité.

b) Divers

Le Secrétariat présentera une synthèse des conclusions et des recommandations formulées par le CDCC à sa huitième session ainsi que des points sur lesquels l'attention du Comité plénier de la CEPAL est appelée.

4. Questions à soumettre pour examen au Conseil économique et social des Nations Unies

a) Calendrier de conférences de la CEPAL

Aux termes de la résolution 465(XX), la CEPAL a approuvé le calendrier de conférences pour la période 1984-1986 qui figure dans l'annexe 1 de ce document. Il est également signalé, dans le rapport émané de la vingtième session, que la date de la réunion régionale préparatoire de la prochaine Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix sera arrêtée lors de la dix-septième session du Comité plénier, compte dûment tenu de l'offre formulée par Cuba pour servir de siège, et des progrès accomplis dans la réalisation, par les gouvernements et le Secrétariat, des études préparatoires de la Conférence.

Après avoir consulté le Gouvernement de Cuba, le Secrétariat propose que la réunion régionale préparatoire soit effectuée du 19 au 22 novembre 1984.

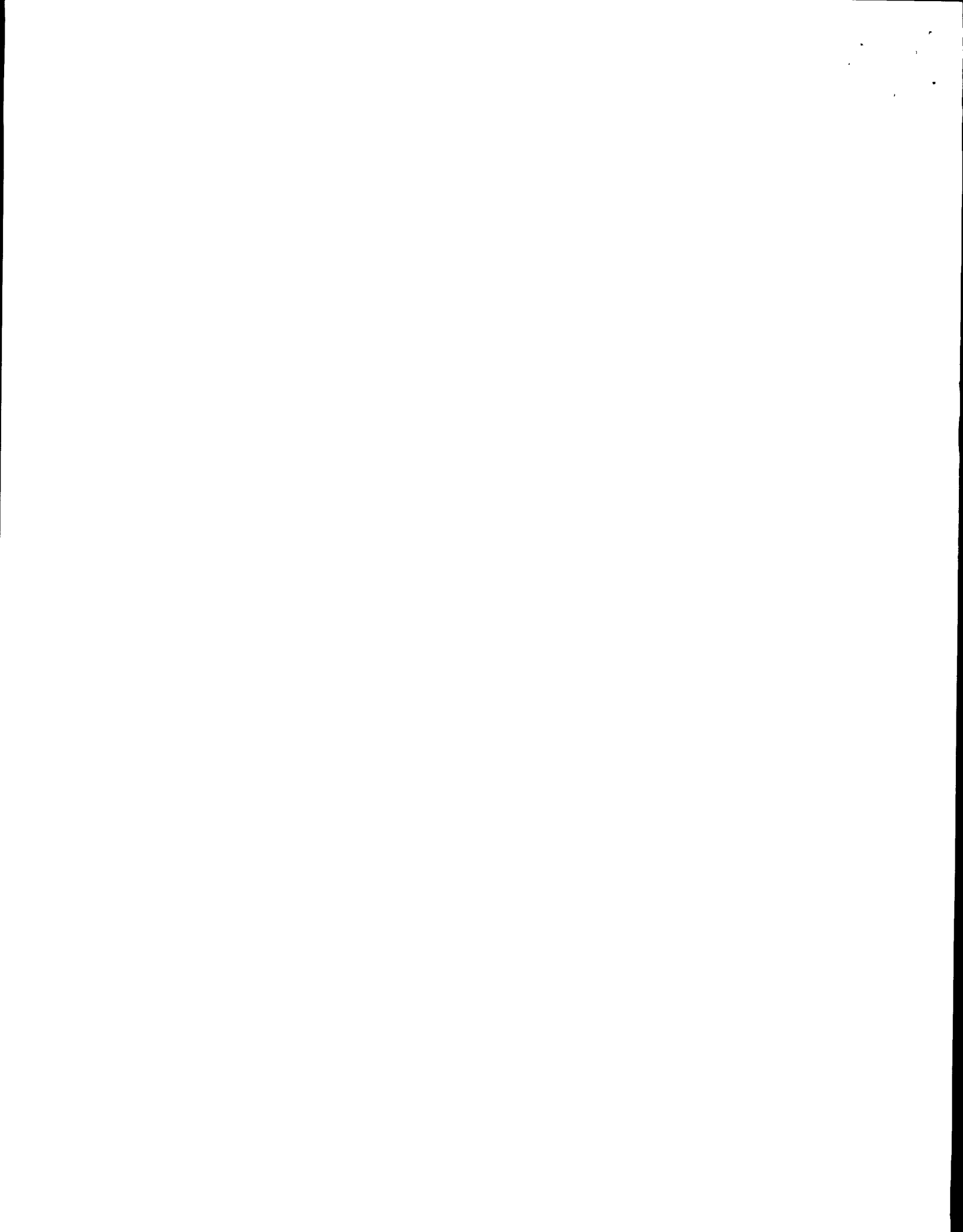
Il est également signalé, dans le rapport de la vingtième session, que plusieurs délégations ont fait remarquer, en ce qui concerne la possibilité de convoquer une réunion interrégionale de consultation sur les programmes et les politiques de bien-être social pour le développement, que le mandat du Conseil économique et social était ambigu et ont proposé qu'elle soit ajournée jusqu'à la période 1986-1987. Une autre délégation a, quant à elle, insisté sur l'importance que revêt cette question. Il a finalement été convenu de soumettre ce point à l'examen de la dix-septième réunion du Comité plénier.

b) Décisions et recommandations adoptées par la CEPAL à sa vingtième session (Lima, 29 mars-6 avril 1984)

La CEPAL a adopté une série de recommandations et de résolutions qui figurent dans le projet de rapport de la vingtième session (document E/CEPAL/SES.20/G.32). Etant donné que certaines de ces décisions devront être ratifiées ou adoptées par le Conseil économique et social, les délégués trouveront dans l'annexe 2, et à titre d'information, le projet de résolution pertinent, qui sera soumis à l'examen du Conseil économique et social au cours de sa prochaine session.

5. Demande formulée par le Gouvernement de El Salvador pour que ce pays soit considéré comme relativement moins avancé aux fins prescrites dans la résolution 2768(XXVII) de l'Assemblée générale

Sur demande du Gouvernement de El Salvador, formulée à la vingtième session de la Commission, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité plénier. A cet effet, le Secrétariat a élaboré le document E/CEPAL/PLEN.17/L.2, intitulé "El Salvador: principales rasgos de su evolución económica reciente" (E/CEPAL/PLEN.17/L.2).



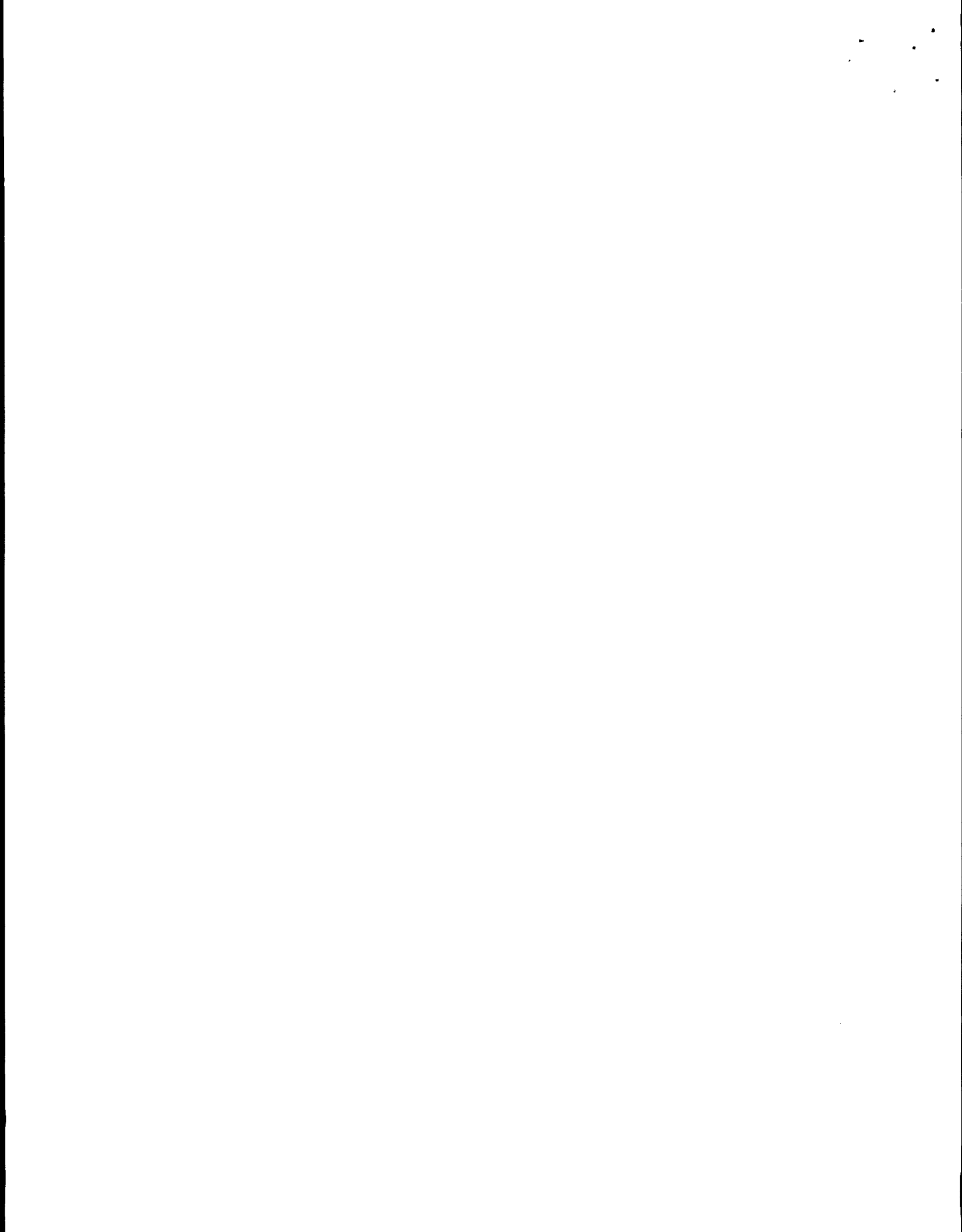
CALENDRIER DE CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES DE LA CEPAL POUR LA PÉRIODE 1984-1986

| Année | Nom | Lieu et date | Base législative | Source de financement |
|-------|---|---------------------------------|--|--------------------------------------|
| 1984 | Huitième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau: Evaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la lumière de la crise économique internationale | Montevideo, 18-23 janvier | Résolutions 419 (Plen. 14); 422 (XIX); 425 (XIX); 432 (XIX) et 449 (Plen. 16) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1984 | Neuvième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, consacrée à la science et la technique au service du développement | Montevideo, 23 et 24 janvier | | |
| 1984 | Vingtième session de la CEPAL | Lima, 29 mars-6 avril | Résolutions 432 (XIX) et 449 (Plen. 16) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1984 | Huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) | Port-au-Prince, 6 avril | Résolutions 358 (XVI); 432 (XIX) et 449 (Plen. 16) de la CEPAL | |
| 1984 | Réunion technique latino-américaine en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUUDI | 7-10 mai Siège CEPAL | Résolution 38/192 de l'Assemblée générale des Nations Unies | |
| 1984 | (Réunion régionale latino-américaine préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme) | Cuba a/ | La Conférence a été créée au titre d'organe subsidiaire permanent de la CEPAL en exécution de la décision de la onzième réunion extraordinaire du Comité plénier (E/CEPAL/AG.71/4) | Budget du Siège des Nations Unies b/ |
| 1984 | Comité plénier, dix-septième session | Siège New York a/ | | |
| 1984 | Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain | c/ | Résolution 9 (IV) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1985 | Réunion régionale latino-américaine chargée d'évaluer l'application du Plan d'action sur la jeunesse | Espagne a/ | Paragraphe 97 du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui a trait à l'Année internationale de la jeunesse, Document E/CEPAL/SBS.20/G.22 | |
| 1985 | Dixième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) | c/ | Résolutions 310 (XIV); 419 (Plen. 14); 422 (XIX) paragraphe 204; 425 (XIX) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1985 | Neuvième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes | c/ | Résolution 358 (XV) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1985 | Dix-huitième session du Comité plénier de la CEPAL | c/ | Résolution 419 (Plen. 14) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1986 | Onzième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) | c/ | Résolutions 310 (XIV); 419 (Plen. 14); 422 (XIX) paragraphe 204; 425 (XIX) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1986 | Dixième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) | c/ | Résolution 358 (XVI) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |
| 1986 | 21ème session de la CEPAL | c/ | Résolution 449 (Plen. 16) de la CEPAL | Budget ordinaire de la CEPAL |

a/ Date non fixée.

b/ La demande de transfert de fonds à la CEPAL a été présentée.

c/ Date et lieu non fixés.



Annexe 2

RESOLUTION 1984/ . COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE: COMPOSITION, MANDAT ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Conseil économique et social,

Prenant note avec satisfaction des résultats de la vingtième session de la Commission économique pour l'Amérique latine (Lima, Pérou, 29 mars-6 avril 1984),*/

Ayant examiné les décisions et les recommandations que la Commission a adoptées au cours de cette session,**/

I

COMPOSITION ET MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE

1. Approuve la dénomination "Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes", en tant que nouvelle appellation de la Commission, en vertu de sa résolution 455(XX), et autorise le Secrétariat à continuer d'utiliser le sigle "CEPAL" pour désigner la Commission en espagnol;

2. Fait sienne la résolution 452(XX) de la Commission, selon laquelle elle accueille favorablement la demande formulée par le Gouvernement du Portugal en vue de son admission en qualité de membre de la Commission;

3. Approuve également la recommandation formulée par la Commission visant à remplacer l'appellation "la región de las Antillas" par "la región del Caribe" dans le libellé espagnol du mandat et règlement de la CEPAL, ainsi que la dénomination "la région des Antilles" par "la région des Caraïbes" dans la version française de ce même document;

4. Décide donc d'apporter les modifications pertinentes au mandat et règlement de la Commission afin qu'il y soit tenu compte des décisions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 de la présente résolution;

5. Prend acte avec satisfaction des résolutions 454(XX) et 455(XX), de la CEPAL, en vertu desquelles la Commission décide d'admettre les Iles vierges américaines et les Iles vierges britanniques, respectivement, en qualité de membres associés de la Commission;

*/ Voir document E/CEPAL/G.1310.

**/ Ibid.

II

PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DE CONFERENCES

6. Fait sienne la résolution 465(XX) de la CEPAL relative au programme de travail et calendrier de conférences de la Commission, et notamment les recommandations y formulées à l'égard de la réalisation, par la CEPAL des réunions régionales préparatoires de conférences mondiales des Nations Unies, ainsi que de l'allocation de ressources supplémentaires pour convoquer, en 1985, une réunion régionale chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui a trait à l'Année internationale de la jeunesse.

